

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
18 suppléants

Votants : 14

Date de la convocation
25 janvier 2022

Numéro de la délibération
22-02

Objet de la Délibération
Approbation du Compte Administratif
2021

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Yoann GILLET, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Elian LACROIX, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Claudine SEGERS, Monsieur Gilles DUMAS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA

Avaient donné pouvoir :

Madame Marie-Françoise MAQUART à Madame Aline BRUGUIERE.
Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la présentation faite du Compte Administratif 2021 et des résultats présentés ;

Considérant que le compte administratif établi par l'ordonnateur est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable assignataire du PETR ;

Monsieur le Président étant sorti de la salle et ne participant pas au vote ;

Monsieur Xavier DOUAIS ayant été élu Président de séance pour le vote du Compte Administratif ;

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
18 suppléants

Votants : 14

Date de la convocation
25 janvier 2022

Numéro de la délibération
22-02

Objet de la Délibération
Approbation du Compte Administratif
2021

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

**Les membres du Comité Syndical, après
en avoir délibéré, décident :**

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 et des résultats synthétisés ci-dessous :

(en Euros €)		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	378 259,65	394 524,46	+16 264,81 (excédent)
	Investissement	2 039,40	2 842,74	+ 803,34 (excédent)
Réalisation de l'exercice N-1	Fonctionnement	(si déficit)	131 351,07 (Si excédent)	
	Investissement	(si déficit)	3 519,80 (Si excédent)	
TOTAL		380 299,05	532 238,07	
Résultat Cumulé	Fonctionnement	378 259,65	525 875,53	
	Investissement	2 039,40	6 362,54	

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président de séance

Xavier DOUAI

